

## SOS Entreprises 95

Afin de soutenir l'économie locale et sauvegarder les emplois, un plan de soutien a été voté par les élus de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise le 20 mai 2020, avec des mesures immédiates de soutien pour les entreprises, associations et indépendants impactés par la crise du Covid-19. Cette fiche vous permettra de découvrir l'un des dispositifs votés par le bureau de l'Agglomération de Cergy-Pontoise, ainsi que les contacts utiles afin d'accéder à cette aide.



La cellule SOS Entreprises 95 créée en 2010 avait pour objectif d'accompagner les entreprises en difficulté suite à la crise économique de 2008 et selon une logique d'anticipation des mutations économiques.

Aujourd'hui et au regard de l'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires des entreprises, le plan de soutien de la CACP permet de renforcer les capacités d'accueil de la cellule SOS entreprises animée par la CMA Val d'Oise. Ainsi son accès est facilité pour les entrepreneurs cergypontains et ce, dès les premiers signes de difficultés économiques.

### Suis-je concerné par cette aide ?

Sont concernées par cette aide : toutes entreprises de l'Agglomération de Cergy-Pontoise inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers, ou déclarées en auto-entrepreneuriat (commerces de proximité, artisans, TPE, PME...)

### En quoi cette aide peut m'aider ?

Un rendez-vous confidentiel et gratuit regroupant 4 membres de SOS Entreprises (juge consulaire, expert-comptable et avocat) est proposé au chef d'entreprise, accompagné s'il le souhaite d'un diagnostic et de conseil personnalisé. Il pourra s'informer des procédures de prévention et bénéficier de conseils d'orientation.

### Comment puis-je mobiliser cette aide ?

Vous pouvez contacter SOS Entreprises en toute confidentialité (contact dans l'encadré ci-contre).

Contact

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

**Téléphone : 01 34 35 80 38**

**Mail : [eco@cma95.fr](mailto:eco@cma95.fr)**